

08/09

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2018

Présents :

Côme AGOSTINI, Catherine BLANC, Lucile BOURE, Simon CORDONNIER, Théo GUERET, François HEILBRONN, Samuel KHALIFA, Lucie KRAEPIEL, Gaëlle LARRIEU, Jeanne LAZARUS (arrivée à 9h01), Emmanuel LAZEGA, Romaric LAZERGES (départ à 10h02, procuration à François HEILBRONN), Marie-Christine LEMARDELEY (départ à 10h), Vincent MARTIGNY (arrivée à 9h12), Florence MEAUX (départ à 10h, procuration à Nicolas METZGER), Nicolas METZGER, Lina PIZZI, Karoline POSTEL-VINAY, Marie RASSAT (départ à 10h11, procuration à Jeanne LAZARUS), Florence ROBINE (départ à 10h05).

Absents ou excusés

Richard BALME (procuration à Jeanne LAZARUS), Frédéric DARDEL, Olivier DUHAMEL (procuration à François HEILBRONN), Grégoire ETRILLARD (procuration à Vincent MARTIGNY), Manuelle FRANCK, Amine HAFIDI, Marc LAZAR, Chloé MALVASIO (procuration à Théo GUERET), Arthur MOINET, Vincent MORANDI (procuration à Simon CORDONNIER), Arnaud ROBINET, François-Joseph RUGGIU.

Assistaient à la séance :

Nelly ANTOINE	représentante du recteur
Stéphanie BALME	doyenne du Collège universitaire
Pauline BENSOUSSAN	directrice du pilotage transversal
Francesca CABIDDU	responsable du service accueil aux usagers
Myriam DUBOIS-MONKACHI	directrice de la scolarité
Bénédicte DURAND	directrice des études et de la scolarité
Michel GARDETTE	directeur de l'information scientifique
Ismahane GASMI	chargée de mission
Amy GREENE	responsable pédagogique au Collège universitaire
Delphine GROUES	directrice des études et de l'innovation pédagogique
Arnaud JULLIAN	secrétaire général
Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante
Vanessa SCHERRER	directrice des affaires internationales
Astrid TENIERE	responsable pédagogique au Collège universitaire

*

* *

I.	Point d'information sur l'Acte II du Collège universitaire : parcours civique et troisième année	2
II.	Bilan 2017-2018 de la politique d'aide financière et de services aux étudiants	11
III.	Point d'information relatif à la création d'un Centre	17
IV.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 27 septembre 2018	22
V.	Échange d'informations sur des questions diverses	22

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2018**

La séance est ouverte à 8 h 33 par Nicolas METZGER.

Nicolas METZGER

Bonjour à toutes et tous, je suis très heureux de vous retrouver ce matin. Avant d'aborder l'ordre du jour, je souhaite accueillir officiellement notre nouveau Secrétaire général, Arnaud JULLIAN, ici présent. Je lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles missions. Nous aurons l'occasion d'échanger avec Arnaud JULLIAN lors des deux prochaines séances, puisque nous examinerons prochainement le budget en commission des finances puis en plénière.

Par ailleurs, Monsieur le Directeur souhaite nous annoncer une bonne nouvelle à propos du *Bachelor of Arts and Sciences* que nous avons déjà évoqué, je lui cède la parole.

Frédéric MION

Merci, Monsieur le Président. Nous allons aborder dans un instant la mise en œuvre de l'acte II du Collège universitaire. Je souhaitais simplement indiquer aux membres de ce Conseil que nous avons poursuivi nos échanges avec les universités et établissements qui vont constituer l'Université de Paris (Paris Descartes, Paris Diderot et l'Institut de Physique du Globe de Paris) afin de créer un nouveau premier cycle en quatre ans. Il sera, à ma connaissance, le premier *Bachelor of Arts and Sciences* en France. Cette formation de premier cycle intégrera les sciences humaines et sociales et les sciences dures ainsi que les sciences du vivant, dans un cursus coordonné et intégré. Il constituera une formation spécifique.

La semaine passée, nous avons eu la confirmation que nos partenaires de la future Université de Paris étaient disposés à entrer avec beaucoup d'enthousiasme dans ce dispositif. Nous espérons pouvoir le diffuser et le répliquer sur quelques-uns de nos campus en région. Le campus de Reims serait le premier candidat. Nous aurons bien évidemment l'occasion d'en échanger quand la décision sera prise de manière plus précise. Mais, je souhaitais sans attendre vous annoncer que nous avons franchi un pas, et je remercie très chaleureusement toutes les équipes du Collège universitaire et plus largement la Direction des études et de la scolarité qui sont à la manœuvre dans cette opération.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Monsieur le Directeur. Effectivement, il ne s'agit pas aujourd'hui de débattre de ce nouveau *Bachelor of Arts and Sciences*, mais de tenir le Conseil informé de l'avancement du dossier. Lorsque cela sera pertinent, nous inscrirons ce point à l'ordre du jour et nous l'aborderons amplement dans le cadre d'une présentation plus formelle.

J'aborde à présent l'ordre du jour de cette séance qui comporte trois points principaux : 1. Un point d'information relatif à l'Acte II du Collège universitaire en mettant l'accent sur deux axes : le parcours civique et la troisième année ; 2. Le bilan 2017-2018 de la politique d'aide financière et de services aux étudiants ; 3. La création d'un Centre d'écriture et de rhétorique ; 4. Nous procéderons à l'adoption du procès-verbal ; 5. Nous aborderons des questions diverses si nous en avons le temps.

Je cède la parole à Stéphanie BALME, notre nouvelle doyenne du Collège universitaire, que nous avons introduite lors de la séance précédente, mais elle n'était malheureusement pas présente. Vanessa SCHERRER interviendra également pour aborder la troisième année.

**I. POINT D'INFORMATION SUR L'ACTE II DU COLLEGE
UNIVERSITAIRE : PARCOURS CIVIQUE ET TROISIEME ANNEE**

a) Exposé

Stéphanie BALME

Je vous remercie tout d'abord de m'accueillir pour participer à ces débats. De plus, je vous remercie d'accueillir une partie de l'équipe du Collège universitaire.

Nous avons communiqué un certain nombre de documents. Aussi, nous allons vous présenter les éléments essentiels sur deux composantes fondamentales du nouveau Bachelor de Sciences Po : le parcours civique et la troisième année.

En amont, j'ai préparé quelques diapositives pour aborder concrètement les étapes essentielles de ce parcours civique. Il est composé de deux éléments avec une phase obligatoire. Il constitue une obligation de scolarité représentant six crédits ECTS et une mention optionnelle de trois ECTS. Je me focalise précisément sur cette obligation de scolarité. Elle se décline tout au long du Bachelor. La première année implique pour les étudiants la rédaction d'une lettre d'engagement. Nous les accompagnons dans ce travail. Cette lettre donne lieu à l'issue de la première année à un stage civique réalisé entre le mois de mai et le mois d'août durant quatre semaines consécutives pour un total de 140 heures. Ledit stage vaut trois crédits ECTS. Lors de la deuxième année, les étudiants s'engagent dans un projet civique libre qui représente trois crédits ECTS pour une durée totale de 75 heures, et s'étale tout le long de la scolarité de cette deuxième année. Ce projet civique libre est la continuité de la lettre d'engagement, mais ne l'est pas nécessairement, si l'étudiant a lors de son parcours et de son cheminement intellectuel et personnel considéré que le projet pour lequel il s'était initialement engagé a besoin d'être amendé ou requalifié. Enfin, lors de la troisième année, l'étudiant procède à la rédaction du rapport du parcours civique faisant partie du Grand écrit.

Ce Grand écrit est composé de deux parties qui doivent être validées. La première partie du rapport du parcours civique doit représenter plus ou moins 15 000 signes. Les modalités de rédaction dudit rapport ont été rédigées et elles seront communiquées aux étudiants. Elles sont extrêmement précises.

Ce parcours civique constitue un bilan, un bilan critique mettant en exergue les aspects positifs, mais aussi les difficultés rencontrées par les étudiants. Ce bilan doit alors être argumenté sur la base de lectures proposées aux étudiants ou qui sont le fruit de ses propres lectures. Il s'agit, *de facto*, d'un bilan du parcours d'engagement de l'étudiant en lien avec ses choix académiques.

Je rappelle très brièvement la philosophie du parcours civique. Il s'agit d'une obligation de scolarité. Ce faisant, il s'agit également d'un objet pédagogique qui prend des formes extracurriculaires, mais qui est un projet pédagogique. C'est pour cela que nous avons eu l'idée de faire un lien entre la dimension pédagogique, la dimension curriculaire, et la dimension extracurriculaire. Ce premier rapport du parcours civique est bien un bilan critique de l'engagement de l'étudiant. Il doit effectuer un comparatif entre les cours suivis, ses lectures et son engagement sur le terrain.

La seconde partie de ce Grand écrit constitue un écrit académique qui est la traduction de *Position paper* qui existe dans le monde anglo-saxon. Nous laissons la possibilité aux étudiants de choisir deux options. Ainsi, le cadre proposé pour l'ensemble de nos étudiants tente de s'adapter à toutes les personnalités, mais aussi à tous les parcours de nos étudiants. Le cadre proposé dans le cadre de l'écrit académique laisse à l'étudiant deux choix. Le premier choix constitue davantage une note à l'intention d'un décideur sous la forme d'un *policy-paper* ou d'un *policy-oriented paper* à l'instar d'une rédaction à l'issue d'un stage. Très régulièrement, les étudiants qui réalisent des stages ont la possibilité de rédiger une note qui propose des solutions au sein de l'institution accueillante. En lieu et place, une dimension beaucoup plus académique est proposée aux étudiants qui s'intéressent à la dimension Recherche, et qui auraient été passionnés par les enquêtes sociologiques proposées en première et deuxième année. Cette dimension constitue ainsi un premier pas vers une option liée à la Recherche. Cet écrit académique doit représenter environ 30 000 signes autour d'une problématique extrêmement précise et beaucoup plus précise que le rapport du parcours civique, mais il reste lié à l'engagement civique. À titre exemple, les étudiants s'intéressent aux questions de citoyenneté, de pauvreté, d'accès à la culture numérique, mais aussi d'accès aux savoirs.

L'objectif est d'accompagner les étudiants dans l'ensemble de ce parcours autour du Grand écrit. De ce fait, nous mettons à disposition des étudiants un enseignant-référent. Il veille également à la correction du Grand écrit. Le 20 avril 2019 est la limite de dépôt de leur écrit sur l'espace Moodles. C'est ainsi que nous pourrions vérifier que la *deadline* est bien respectée, afin de transmettre au professeur-référent l'ensemble des documents. Enfin, la validation est importante, car il s'agit d'une obligation de scolarité. Ce faisant, cette validation conditionne l'obtention du *Bachelor*. En outre, il est très important de mettre en évidence qu'il ne s'agit pas d'une notation. En effet, nous considérons que ce travail, très académique, n'a pas vocation à être noté contrairement aux cours ou travaux rendus par les étudiants. Il ne s'agit pas de délivrer une bonne note quand un étudiant s'engage ou de considérer que certains engagements seraient meilleurs que les autres, mais il s'agit d'un cheminement personnel lié à l'engagement. Il s'agit d'une véritable philosophie du rapport à l'engagement dans l'idée que les étudiants comprennent leurs devoirs, leurs droits, mais aussi leurs responsabilités en toute liberté, et ainsi analyser leur contribution, en pleine maturité, à la société dans laquelle ils vivent. Par ailleurs, nous avons également conscience

que nos étudiants sont souvent très scolaires. Ils se focalisent trop fortement sur les notes, et nous voudrions qu'ils soient beaucoup plus libres par rapport à ces exercices. Nous aimerions qu'ils soient curieux. Pour ce faire, il est souvent nécessaire de se détacher de la simple note. C'est pourquoi nous ne validons pas ce travail de Grand écrit. Il ne fait pas l'objet d'une soutenance et d'une notation. Une soutenance serait en effet matériellement impossible.

En conclusion, nous proposons une dimension optionnelle pour les étudiants de troisième année qui souhaitent poursuivre ce parcours civique. Ils doivent impérativement poursuivre ce parcours dans le cadre de l'université partenaire pour deux raisons. D'une part, nous ne sommes pas en mesure de suivre ces étudiants à l'étranger lorsqu'ils s'engagent. Nous ne pouvons pas leur indiquer si l'institution auprès de laquelle l'étudiant réalise son stage est raisonnable ou juridiquement cadrée. Par voie de conséquence, nous limitons absolument cette dimension du parcours civique à l'étranger à des universités partenaires qui ont la même philosophie du parcours civique. Ces universités sont souvent anglo-saxonnes, mais cela n'étonnera personne, dans la mesure où ces sujets sont connus dans le monde anglo-saxon depuis fort longtemps.

En outre, nous mettons à la disposition des étudiants de nombreuses ressources pédagogiques, sur la base de la documentation, y compris un texte de recueils très intéressants relatifs à la citoyenneté conçue par nos enseignants, mais aussi un guide d'écriture des fiches de présentation ainsi qu'un kit méthodologique. Ces ressources sont disponibles en ligne sur le site du Collège universitaire. Elles vont nourrir la réflexion des étudiants s'ils prennent soin de consulter le site du Collège universitaire.

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour cette présentation, Madame BALME. J'avais également noté que nous devions aborder la troisième année. Par conséquent, je vous cède la parole, Madame SCHERRER.

Vanessa SCHERRER

Je vais réaliser une présentation très rapide. Nous sommes ravis de pouvoir nous exprimer à propos de la troisième année, même si nous sommes en cours de préparation de la troisième année réformée. Les étudiants qui sont actuellement en deuxième année sont en cours de préparation de leur choix de destination pour la troisième année dans le cadre de leur cursus. Encore une fois, la troisième année réformée est en discussion et en préparation. Nous pourrions revenir vers nous le moment venu.

Tout d'abord, ces étudiants sont les premiers à pouvoir réaliser cette troisième année à l'étranger et dans le cadre d'un cursus intégré, c'est-à-dire académiquement plus préparé et solide que dans le passé, étant donné que la troisième année est la conclusion réelle et académiquement suivie des deux premières années effectuées à Sciences Po.

Très rapidement, nous avons déjà présenté la carte des partenariats et elle n'a pas été modifiée, mais elle correspond très étroitement aux majeures qui auraient été proposées par l'Acte II. Nous observons également une libéralisation géographique des choix des étudiants par rapport au campus dans lequel ils ont étudié durant les deux premières années. Ainsi, quel que soit le campus dans lequel l'étudiant a étudié, l'ensemble de la carte mondiale des partenariats avec Sciences Po est ouvert. En sus, certaines nouveautés académiques portent sur cette troisième année, notamment l'année hybride. En outre, ces nouvelles exigences impliquent que nous accompagnions nos étudiants beaucoup plus étroitement. Il est décuplé par rapport au passé et il le sera au printemps de l'année prochaine, afin de décider et aider nos étudiants à choisir leurs cours et poursuivre leur cursus. Par ailleurs, nous avons créé une nouvelle instance qui se réunira pour la première fois à la fin du mois. Il s'agit d'un comité de pilotage qui réunit l'ensemble des équipes de Sciences Po amenées à accompagner la troisième année et plus précisément les étudiants de troisième année qu'ils préparent leur départ ou qu'ils sont déjà en troisième année. Cela concerne les équipes du Collège universitaire, les équipes de la scolarité, mais aussi les équipes de la Direction des affaires internationales que je représente aujourd'hui.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Madame SCHERRER, pour votre présentation et pour votre concision. J'ouvre désormais le débat.

b) *Questions et observations*

Côme AGOSTINI

Nous voyons d'un très bon œil d'avoir un retour argumenté et réfléchi sur le parcours civique, la troisième année et le rapport. Néanmoins, je me demande s'il existe une réflexion relative à une valorisation de ces rapports. Que vont-ils devenir une fois qu'ils seront écrits, lus et validés ou non ? Certains sont sélectionnés pour figurer sur le site, mais pouvons-nous envisager une présentation de certains de ces rapports aux étudiants ? Je pense en particulier au parcours civique. Ils pourraient aider les étudiants dans leur choix de parcours civique. Pourrions-nous également envisager que dans l'enceinte du nouveau campus une salle soit dédiée à la troisième année ? Les étudiants pourraient y effectuer des recherches à l'instar des salles d'orientation dans les centres de documentation et d'information dans les lycées. Ces valorisations permettraient une implication encore plus forte des étudiants, parce qu'ils sauraient que ces rapports auraient une vie après eux.

En outre, pourrions-nous avoir quelques précisions sur le rapport à propos de sa forme ? Est-ce identique à l'existant ? Si tel est le cas, pourrions-nous réfléchir à une forme plus créative et originale ? J'inscris ce propos dans la perspective du Centre d'écriture et de rhétorique que nous aborderons dans quelques instants. J'ai lu qu'il souhaite valoriser cette écriture et cette créativité. Pourrions-nous alors imaginer que ce rapport comporte un peu moins d'exigences formelles pour laisser la possibilité aux étudiants d'exprimer leur sensibilité et leur ressenti à propos de cette troisième année ?

Lina PIZZI

Je suis navrée de devoir faire ce type de remarques, mais je suis en deuxième année. C'est pourquoi je suis concernée par les propos que vous venez de tenir. En regard des remarques reçues des étudiants, il semble que certains chargés de la DAI que nous rencontrons en ce moment, en fonction de la région qui nous intéresse, n'ont pas tout à fait tenu les mêmes propos relativement aux procédures. Nous sommes dans un certain flou, car en fonction du chargé rencontré les propos ne sont pas tenus de la même manière. Par exemple, concernant la procédure relative aux doubles cursus avec la Sorbonne, certains chargés de la DAI affirment qu'il est impossible d'utiliser cette procédure sans passer directement par la Sorbonne, alors que d'autres chargés nous affirment qu'il est nécessaire de doubler nos choix en parallèle avec ceux de la Sorbonne. En conséquence, certains mails ont été envoyés, mais ils sont restés sans réponse. Dans le même sens, un nombre d'étudiants qui ont effectué des demandes auprès de leur responsable de scolarité au sujet de l'année hybride attend toujours une réponse. Or, ils ne savent absolument pas comment formuler leurs vœux, dans la mesure où ils ont été demandés très tôt dans l'année, c'est-à-dire au mois d'octobre. En regard de l'échéance du 26 novembre, pour le début de la procédure, cette situation est fâcheuse.

Théo GUÉRET

Avant de commencer, j'aimerais vous présenter les excuses d'Arthur MOINET pour son absence ce matin car il est souffrant. Je ne vais pas revenir sur la troisième année. Néanmoins, j'aimerais revenir sur des détails plus précis à propos du parcours civique.

Tout d'abord, la *deadline* de la lettre d'engagement du 5 avril 2019 a évolué, il me semble, par rapport à l'année dernière où elle était fixée au mois de février. Les délais de correction étaient relativement longs. Ce faisant, je m'interroge de la situation pour un étudiant qui rendrait sa lettre d'engagement le 5 avril 2019. Est-ce que sa lettre sera corrigée à temps afin qu'il ne se lance pas dans des recherches de stage qui ne seraient pas cohérentes avec sa lettre d'engagement ? J'en appelle à la vigilance sur les délais de correction.

Concernant les enseignants-référents, leur rôle a évolué depuis la présentation de l'année dernière. Un enseignant-référent devait nous être attribué au cours de la première année afin de nous accompagner à la suite de la lettre d'engagement. Or, cela n'a pas été effectué. J'entends qu'il s'agit là d'une mise en place progressive, mais serait-il possible aujourd'hui ou dans les plus brefs délais de connaître clairement le rôle des enseignants-référents ? Combien d'étudiants accompagneront-ils ? Et dans quel cadre ? Nous aimerions des précisions à propos au rôle desdits enseignants. Plusieurs étudiants ont abandonné l'idée de disposer d'un enseignant référent. Cette situation est dommageable dans la mesure où il s'agit, à mon avis, d'une réelle plus-value.

Enfin, relativement au projet libre de deuxième année, nous l'avons déjà abordé, mais à propos des 75 heures à réaliser, comment cette décision a été prise ? En effet, je n'ai pas trouvé de traces de débats à propos de ce volume horaire. Est-ce une obligation légale ? Il s'agit là encore d'une de nos interrogations.

Relativement à la vie en campus et la vie associative interne à Sciences Po en campus, il peut être valorisant pour la ville dont est située le campus, mais nous avons quelques retours de campus, notamment de Dijon, où de nombreuses associations de Sciences Po présentes depuis longtemps se meurent progressivement faute de main d'œuvre, parce que les étudiants doivent aller réaliser 75 heures en dehors du campus. C'est problématique. Ne pouvons-nous pas réfléchir, pour une personne qui dispose de responsabilités associatives, à une adaptation de ce volume horaire afin d'allier le développement de la vie associative de la ville tout en conservant une vie associative en campus riche ? En outre, serait-il possible de nous mettre d'accord sur le principe de nous rencontrer autour d'une table à la fin de cette année avec les retours de la création du projet libre, afin d'échanger à nouveau à propos du volume horaire s'il n'était pas adapté ? Nous supposons qu'il ne sera pas adapté, mais il est tout à fait possible que ce volume horaire soit convenable. Néanmoins, il serait positif d'en discuter de nouveau à la fin de l'année.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Monsieur GUÉRET, d'avoir excusé Monsieur MOINET. Nous en prenons note et lui souhaitons un prompt rétablissement. Deux tendances se dégagent de ces trois interventions. La première concerne des demandes de précisions ou d'ajustements sur une réforme ambitieuse qui nécessite une mise en place progressive. Je salue globalement votre sagesse collective au regard du caractère nécessairement perfectible du chemin accompli. La seconde porte sur des propositions d'amélioration très constructives, et je ne doute pas de l'écoute de Mesdames BALME et SCHERRER. Je leur cède d'ailleurs la parole pour vous apporter des éléments de réponse.

Stéphanie BALME

Bien évidemment, nous allons échanger ensemble et bien évidemment nous nous rencontrerons à la fin de l'année afin d'effectuer un bilan, mais nous n'allons pas attendre la fin de l'année. Cette belle école qu'est Sciences Po a toujours été construite avec et par ses étudiants. Très sincèrement, il s'agit de la partie la plus fascinante de mon travail qui consiste à interagir avec vous. Pour répondre à Côme AGOSTINI, à propos de la valorisation des rapports, il s'agit d'une question très intéressante. D'une part, les étudiants doivent réfléchir à la manière dont ils veulent valoriser leur rapport. Tout d'abord, il me semble déjà très important de faire vivre ce rapport dans leur CV. En second lieu, je suis favorable à l'idée d'une plateforme qui permettrait d'échanger les différents travaux issus du parcours civique. En outre, le campus numérique pourrait être l'espace permettant d'accueillir ces travaux. Il convient de prendre, toutefois, un point très important relativement au parcours civique. Un tel parcours est libre et personnel incluant une dimension de confidentialité très importante. Nous nous engageons très fortement auprès des étudiants à ne pas divulguer ou diffuser des informations qui seraient confidentielles. En définitive, cette lettre d'engagement est très personnelle. Il convient dès lors de travailler ensemble sur la manière de valoriser ce travail sans pour autant mettre à nu un engagement personnel.

En outre, la lettre d'engagement doit être remise entre le 5 février et le 5 avril. L'étudiant peut remettre sa lettre le 5 février et il dispose de deux mois pour travailler sa lettre. Ce délai semble correct pour une lettre de deux pages comprenant très peu de signes. En revanche, il est dommage de la remettre le 4 avril et de demander une correction rapide. Cette correction ne sera alors pas possible. Il convient alors aux étudiants d'anticiper. De surcroît, une relecture ferait gagner du temps à tout le monde. Vous pouvez demander à un camarade de relire votre lettre d'engagement afin de lisser les fautes d'orthographe ou de syntaxe. En réalité, quand les lettres sont rendues aux étudiants, c'est simplement parce que la forme de la lettre n'était pas acceptable. Prenez ainsi l'habitude de demander à l'un de vos camarades de vous aider à relire cette première lettre.

Relativement aux enseignants-référents, il s'agit d'un point très important. Pour cette cohorte, qui est constituée d'environ 1 600 étudiants, nous avons dû trouver 80 enseignants-référents sur tous les campus en région. Un professeur référent prend en charge 20 étudiants. Nous nous interrogeons alors sur leur engagement dans ce travail pédagogique extrêmement spécifique et qui concerne les étudiants de *Bachelor*. Ces étudiants doivent être accompagnés sur un plan méthodologique. Les étudiants doivent comprendre la définition d'une problématique et doivent apprendre à construire un plan. Ils doivent également sourcer ce travail problématique. Certains professeurs référents de la faculté permanente ne sont pas nécessairement à l'aise dans cet exercice. De plus, certains professeurs craignent de ne pas délivrer d'informations précises ou valables, d'autant que les 20 étudiants sont réunis en raison de leur appartenance à la même cohorte, et qu'ils sont disponibles à ce moment précis. Le second type de professeurs référents représente des professeurs qui enseignent à Sciences Po et qui ne sont pas issus de

la faculté permanente. Dans les campus en région, ce sont souvent des professeurs qui viennent des universités partenaires avec lesquelles nous travaillons au quotidien. L'important pour nous est de disposer d'une véritable pluralité d'enseignants-référents. Ils peuvent être des professeurs académiques, mais aussi des consultants et, *de facto*, des personnes représentatives de l'ensemble de la faculté de Sciences Po. Très vite, vous disposerez d'informations sur vos enseignants-référents.

Concernant le projet libre représentant 75 heures, il correspond aussi au nombre d'ECTS. Ce faisant, un certain nombre d'heures doit être défini. Je connais les raisons pour lesquelles vous considérez que ce nombre d'heures est conséquent. En raison des ajustements que nous avons été obligés de mettre en place, ce projet arrive tardivement dans le semestre pour un certain nombre d'étudiants. L'objectif est que ce projet arrive tôt dans le semestre, afin que ces 75 heures se déclinent de manière très sereine tout au long du semestre. Vous savez à quel point nous sommes flexibles cette année sur les indications horaires. Si nous ne pouvons pas jouer sur les 75 heures, nous pouvons en revanche jouer sur le nombre d'heures sur lesquelles vous travaillez par semaine, et en particulier pendant les vacances, afin de rendre ce projet possible.

Relativement à la vie associative, il s'agit là d'une question très importante. Nous nous rejoignons sur l'idée qu'il ne s'agit pas que le parcours civique tue la vie associative à Sciences Po. Ce n'est absolument pas l'objectif de ce dispositif. En revanche, le parcours civique vise à professionnaliser l'engagement associatif. Par ailleurs, il est important de rappeler le nombre important d'associations qui sont tenues par un très petit nombre d'étudiants. Nous sommes très fiers de disposer d'une vie associative riche, mais quand nous observons le nombre d'élèves qui s'engagent dans ces associations, vous seriez surpris de constater qu'elles sont souvent tenues par un ou deux élèves. La réduction à la marge de la vie associative dans certains de nos campus, y compris à Paris, n'est pas nécessairement néfaste, si ces étudiants souhaitent s'engager dans un parcours civique, mais toujours associatif, qui est plus construit et plus lié avec leur parcours académique. Le parcours académique est au centre de votre engagement et il constitue l'ADN de votre travail au quotidien. Par ailleurs, nous avons adressé à l'ensemble des étudiants un résumé en deux pages à propos du parcours civique. Cinq conditions permettent aux étudiants engagés dans des associations de capitaliser sur le travail réalisé. L'article 6 est le fruit de nos échanges et des ajustements réalisés à la suite de vos préconisations.

Continuons à travailler ensemble au quotidien pour amender ce travail. Le parcours civique est une obligation de scolarité. Il s'agit d'un travail académique qui doit prendre des formes extracurriculaires.

Amy GREENE

Merci beaucoup pour vos questions notamment sur l'année hybride. Je vais vous apporter quelques éléments de réponse et j'espère de clarification. Le 6 novembre, le Collège universitaire a écrit à l'ensemble des étudiants sur les sept campus qui ont manifesté un intérêt initial sur l'année hybride. Cet écrit a permis d'informer les étudiants que le projet a été retenu. Ce faisant, les étudiants peuvent soumettre une lettre de motivation. Au contraire, cet écrit a permis d'informer les étudiants que le projet n'a malheureusement pas été retenu. Dans ces cas, l'ensemble des étudiants ont reçu une réponse. Puis, les étudiants avaient jusqu'au 13 novembre pour soumettre une lettre de motivation déjà travaillée au préalable avec le responsable pédagogique sur les campus. À ce jour, nous avons constaté un petit manque de clarté à propos des prochaines étapes pour les étudiants disposant d'une réponse favorable. Le Collège universitaire avait alors écrit à l'ensemble des étudiants en vue de préciser le process et prolonger la date limite du rendu jusqu'au 14 novembre au soir. Hier soir, à 18h19, l'ensemble des étudiants qui ont soumis une lettre de motivation ont reçu une réponse de la part du Collège universitaire. J'entends votre alerte, mais je n'ai pas eu de relance de la part du responsable pédagogique missionné au sein du campus du Paris à propos d'un étudiant qui n'aurait pas obtenu d'information. J'invite les étudiants à solliciter leur responsable pédagogique s'ils n'ont pas reçu de message, mais je les invite également à consulter la boîte Spams. Je peux vous confirmer que le message a été envoyé hier vers 18h. J'espère que mes propos sont clairs, et n'hésitez pas à poser des questions complémentaires.

Vanessa SCHERRER

Hier, 75 étudiants ont appris qu'ils étaient éligibles à l'année hybride. Néanmoins, certains se sont désistés. Concernant les doubles cursus, les équipes doivent aussi cette année préparer les étudiants à choisir leur majeure de Sciences Po, et ce sont les équipes de Sciences qui vont également les aiguiller pour choisir leurs cours qu'ils pourront prendre chez les partenaires. Je n'ai pas eu de retour de demande d'informations, mais si tel est le cas, je vous demande de m'en faire part.

D'un point de vue scolaire, au cours de la troisième année, les étudiants en double cursus savent qu'ils vont devoir prendre 24 ECTS correspondant à leur majeur de Sciences Po, ainsi que 30 ECTS

correspondant aux études que les étudiants doivent suivre dans le cadre de leur partenariat parisien. Environ 200 étudiants sont en double cursus dans des parcours extrêmement différenciés avec des projets aussi très différenciés, et vous partez à l'étranger. Pour la première fois, nous allons devoir vous accompagner de manière très précise sur le parcours qui correspond au diplôme de Sciences, mais aussi au diplôme de notre partenaire. La seule manière de réaliser cet accompagnement consiste à réaliser des réunions individuelles. Nos équipes sont à la disposition des étudiants pour organiser des réunions individuelles, car ce sont réellement des parcours très précis. Je ne réponds peut-être pas exactement à votre question, mais nous avons communiqué auprès des étudiants, afin qu'ils puissent prendre ces rendez-vous individuels. Il n'en demeure pas moins qu'en vous écoutant, je pense que nous aurions dû — et nous le ferons l'année prochaine — réaliser une ou deux sessions d'informations collectives sur le campus de Paris pour les étudiants de ces doubles cursus, afin de profiter collectivement des questions que vous pourriez poser.

En outre, une question de Côme AGOSTINI portait sur le rapport du stage. J'entends votre demande afin qu'il soit plus souple ou plus ouvert. À la lecture des rapports de stage, je crois qu'ils le sont déjà, et certains sont même extrêmement créatifs. Dans tous les cas, ils sont accessibles à l'ensemble de la communauté. Néanmoins, il est nécessaire qu'un cadre soit défini. Le rapport doit comporter entre 20 000 et 30 000 signes que le rapport présente leur expérience sur le campus incluant leur expérience et leurs cours académiques en priorité. Il est nécessaire que l'étudiant prenne également du recul. Il nous semble que ces cadres sont relativement larges, mais je serais ravie de vous entendre sur des suggestions éventuelles à propos d'éléments de souplesse.

Samuel KHALIFA

J'ai une question relative à la deuxième année et plus précisément le profil de l'enseignant-référent. Si j'ai bien compris, il s'agit d'un enseignant avec surtout un profil universitaire. Il travaille prioritairement sur la méthodologie. Ce faisant, je m'interroge sur les autres volets que pourrait avoir cette fonction à savoir un volet psychologique et interculturel s'il s'agit d'une expérience à l'étranger. Est-ce le cas ? Est-ce qu'une formation est prévue pour ces enseignants-référents ?

Simon CORDONNIER

J'ai trois questions. La première question porte sur la langue du rapport ainsi que de la lettre d'engagement. Est-ce un choix de l'étudiant ? Est-ce lié à son parcours au sein du Collège universitaire ? La seconde question porte sur la validation. Que se passe-t-il en cas de non-validation ? Est-ce que les six crédits attachés à ce parcours sont absolument nécessaires pour valider l'année ? Enfin, je me réjouis de la présence de personnes sur le campus de Paris pour gérer le parcours civique d'un point de vue pédagogique, mais est-ce que des recrutements sont envisagés sur les autres campus notamment à Reims ?

Lucie KRAEPIEL

Tout d'abord, madame GREENE, je me réjouis que les étudiants qui avaient candidaté à l'année hybride aient obtenu une réponse hier. Néanmoins, il s'avère que certains critères décisionnels semblent obscurs en particulier relativement aux résultats ascendants. Certains étudiants s'interrogent sur les raisons du refus de leur proposition. J'aimerais ainsi quelques précisions sur ce point. Madame BALME, je suis un peu contrite de votre réaction à propos de notre remarque portant sur les associations étudiantes qui se meurent notamment au campus. Contrairement à vos propos, ce n'est pas à la marge. Ce sont des remarques qui sont récurrentes sur tous les campus. Bien évidemment, certaines associations sont tenues par quelques étudiants, mais il n'en reste pas moins qu'il est réellement dommageable que ces associations se meurent, notamment à cause du parcours civique qui demande un engagement très important à des personnes qui sont déjà très engagées sur leur campus.

Nicolas METZGER

Madame KRAEPIEL, votre remarque appelle néanmoins une étude un peu plus objective sur le phénomène des associations qui se meurent.

François HEILBRONN

Madame la doyenne, je vous remercie pour cet exposé très intéressant. J'ai une question relative aux associations, fondations et institutions qui vont recevoir nos étudiants. Comment faisons-nous à Sciences Po pour les informer ? Nous avons déjà une liste importante, mais de nombreuses associations,

fondations ou institutions ne connaissent pas cette démarche. Avez-vous mis en place un programme de communication large pour les informer de ce dispositif qui devrait les intéresser ?

En outre, je suis enseignant en master à l'École du management et de l'innovation. Je donne un cours magistral et je demande toujours à mes étudiants, surtout ceux venant du premier cycle, s'ils ont déjà effectué des stages en entreprise. Chaque année, je constate que le nombre baisse. Cette année, sur 300 étudiants, une trentaine seulement avait suivi un stage en entreprise. Je trouve ce résultat très étonnant qu'après trois années de scolarité, aucun d'eux ne connaisse la vie d'une entreprise. Au sein de Sciences Po, les étudiants ont beaucoup de vacances. En fin de première année, ils réalisent un stage civique et il est bénéfique, mais j'aimerais savoir si une réflexion est menée sur l'obligation en fin de deuxième année de réaliser un stage en entreprise.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Monsieur HEILBRONN, et je peux témoigner d'une certaine constante dans cette question que vous formulez année après année, à juste titre.

Jeanne LAZARUS

J'ai remarqué que la note fait référence à un stage rémunéré. Ce faisant, dans quelle mesure ce stage peut-il être rémunéré ? Dans la mesure où ils ont un caractère civique, existe-t-il une limite à cette rémunération ?

Lina PIZZI

Je me réjouis de votre réponse sur les doubles cursus, parce que le nombre de crédits n'a jamais été annoncé jusqu'à présent. Je suis ravie d'apprendre qu'ils représentent 24 et 30 crédits. Pendant la réunion qui avait été organisée à la Sorbonne, les crédits annoncés n'étaient absolument pas les mêmes. Quand serait-il possible d'organiser très rapidement une réunion comme vous le proposez ?

Côme AGOSTINI

Pourrions-nous réfléchir à l'utilisation de la CVEC qui pourrait être une aide pour les associations, et réfléchir, dans le même temps, à des propositions qui pourraient aider les associations qui sont impactées, peu importe les chiffres, par ce parcours civique, et auraient besoin d'une revitalisation d'une manière ou d'une autre ?

Nicolas METZGER

Cette question avait déjà été abordée à la fin de notre précédente séance. Nous pourrions néanmoins l'évoquer dans les questions diverses, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Vanessa SCHERRER

Je donne une réponse à monsieur KHALIFA. Nous évoquons les enseignants-référents pour le Grand écrit. Pour ce qui concerne l'accompagnement des étudiants, en cas de difficultés personnelles ou d'une difficulté du choix de leurs cours en troisième année, nos équipes habituelles en particulier de la DAI et des responsables pédagogiques de campus sont en charge de cet accompagnement.

Stéphanie BALME

Relativement aux associations, nous ne pensons absolument pas que la réforme va tuer la vie associative à Sciences Po. Nous pouvons éventuellement avoir un petit désaccord sur ce point, mais les arguments de mon côté sont les suivants. Il est important, pour les étudiants, de sortir de l'entre-soi. Le parcours civique est également une manière pour les étudiants de s'engager au-delà de sa communauté. De plus, je ne perçois pas encore, et le Président l'a souligné, de lien direct entre ce qui serait la fin de certaines associations et le parcours civique. Si tel est le cas, il nous faut nous documenter. Par ailleurs, ensemble, nous devons mettre sur la table des cas d'associations qui vivent difficilement. Pour nous, il est important de mettre en exergue le mal-être étudiant. Il peut aussi être le symbole d'étudiants qui sont en situation de surmenage. Ils s'engagent énormément pour notre institution, dans des associations syndicales, mais aussi pour Sciences Po, et qui disposent de peu de temps pour réaliser leur travail. Ensuite, ils n'arrivent plus à être diplômés. Il s'agit là d'une réalité. Dans la mesure où le parcours civique est une obligation de scolarité pour obtenir ce *Bachelor*, nous devons partir de ces variables pour avancer.

Concernant les enseignants-référents, ils ne sont pas uniquement universitaires. En réalité, j'ai tenté de vous expliquer préalablement, mais je ne sais pas si j'ai été entendue, que les enseignants-référents représentent la diversité des enseignants de Sciences Po. Nous comptons parmi nous des journalistes,

des salariés d'entreprise, des avocats, etc. Nous avons parmi nos enseignants des personnes qui représentent tous ces corps de métiers.

Par ailleurs, le rapport peut être écrit en français ou anglais s'il s'agit de sa langue maternelle ou de sa langue de travail au quotidien. La dimension interculturelle existe dans la culture du Collège universitaire, et n'est pas du fruit du parcours civique.

Samuel KHALIFA

La frontière évolue inévitablement...

Stéphanie BALME

Les enseignants-référents sont des enseignants au sein de Sciences Po et ils connaissent les cohortes des étudiants. Ils ne vont pas les découvrir dans le cadre du parcours civique. Cela me semble très important. Avant d'aborder le stage en entreprise, le Collège universitaire est aidé dans le cadre des conventions par Sciences Po Carrières et notre service juridique. Ce service juridique consulte au cas par cas les conventions des étudiants. Pédagogiquement, il s'assure que le projet de l'étudiant correspond bien au projet pédagogique du parcours civique. L'étudiant doit s'engager au plus près des populations concernées. Très souvent, nous avons le cas d'étudiants qui souhaitent réaliser un site internet pour une association caritative. Cette démarche semble être dans la philosophie du parcours civique, mais ne l'est pas tout à fait. En effet, le parcours civique a pour objectif de sortir l'étudiant de sa classe, de son entre-soi et de sa rue, afin qu'il puisse s'ouvrir au monde.

Samuel KHALIFA

Ce n'était pas l'objet de ma question.

Stéphanie BALME

J'y arrive. La seconde dimension est juridique. Il convient de s'assurer que Sciences Po ne conventionne pas avec elle-même. Un président d'association à Sciences Po qui réalise son parcours civique ne peut pas réaliser un parcours civique avec lui-même et obtenir trois crédits ECTS. Ce sont des réalités très objectives. En définitive, nous disposons de deux situations. L'étudiant peut trouver soi-même une structure accueillante et apporter une convention. Le service juridique va s'assurer que les règles sont respectées. Néanmoins, nous disposons de propositions, parce que nous cherchons également des conventions pour nos étudiants. En réalité, la phase 2 du parcours civique est celle qui permettra aux étudiants d'être plus sereins en proposant aux étudiants des conventions très spécifiques même s'ils restent totalement libres. Je pense par exemple à la Croix rouge, Emmaüs ou Médecin du monde. Dans ce cas, chaque directeur de campus est mobilisé pour trouver des conventions pour ses étudiants. La situation d'un étudiant parisien peut sembler complexe, mais elle est très difficile pour un étudiant anglophone au Havre en provenance d'Asie qui doit s'engager dans une vie associative locale. Elle est aussi plus complexe pour des étudiants en provenance d'Amérique latine et qui sont à Dijon. L'ambition pédagogique est alors très conséquente. C'est bien là le travail des directeurs de campus que de trouver des conventions. Ensuite, elles sont diffusées sur le site internet.

Concernant le stage en entreprise, la question posée aux étudiants peut être précisée. Même s'ils n'ont pas réalisé de stage en entreprise, un stage au sein d'une autre structure n'est pas impossible. De nombreux étudiants ont ainsi réalisé des stages au sein des ONG ou dans le monde associatif. Par ailleurs, de plus en plus de nos étudiants réalisent une année de césure pour connaître le monde de l'entreprise, parce qu'ils considèrent qu'une durée plus importante qu'un stage leur permettra de connaître le monde de l'entreprise. Ce choix sera d'ailleurs déterminant pour le choix du Master. En outre, mettre en place le parcours civique constitue déjà une difficulté pour certains de nos étudiants qui ont besoin de travailler l'été. En conséquence, les étudiants ne connaissent peut-être pas le stage en entreprise, mais ils peuvent connaître la vie en entreprise pour avoir été des étudiants salariés. Il me semble difficile de s'inscrire dans une obligation de scolarité et d'ajouter durant ces quatre mois un mois de stage civique et un mois en entreprise. En effet, nos étudiants sont contraints financièrement mais ils doivent également se reposer durant la période estivale.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Mesdames BALME et SCHERRER, ainsi que vos équipes, pour le travail accompli sur ces sujets et d'avoir pris la peine de répondre à l'ensemble des questions. Nous serons très heureux de vous accueillir à nouveau dans quelque temps pour un prochain point d'étape sur la mise en place de cette réforme.

II. BILAN 2017-2018 DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIERE ET DE SERVICES AUX ETUDIANTS

a) *Exposé*

Nicolas METGZER

Nous abordons à présent le bilan 2017-2018 de la politique d'aide financière et de services aux étudiants, une politique portée par Sciences Po avec beaucoup de volontarisme et à laquelle nous sommes très attachés. Je cède la parole à Madame CABIDDU pour détailler cette politique, en veillant surtout à présenter les traits les plus saillants par rapport à l'année passée.

Francesca CABIDDU

Comme chaque année, la Direction de la scolarité vous présente le bilan de son action en matière d'aide financière et de services étudiants. Vous avez reçu un document très détaillé. Je vous propose aujourd'hui de vous en présenter les points saillants.

Tout d'abord, je vais rappeler brièvement les caractéristiques de notre politique d'aides sociales, et vous communiquer quelques chiffres à retenir. Puis, j'aborderai les services proposés à l'ensemble de la communauté étudiante avec un focus sur le logement étudiant. Enfin, j'aborderai les perspectives pour les années à venir.

Sciences Po a mis en place une politique d'aide sociale ambitieuse et qui demeure aujourd'hui sans équivalent dans l'enseignement supérieur français. Cette politique repose sur un dispositif très complet de bourses et d'aides financières et sur un système de droits de scolarité progressif et redistributif. Avant toute chose, je rappelle que la population boursière du CROUS à Sciences Po est intégralement exonérée du paiement des droits de scolarité. L'État verse à ces étudiants boursiers une bourse dont le montant est compris entre 1 009 euros par an à 5 551 euros par an. Sciences Po complète le dispositif national des bourses CROUS en versant à ces étudiants une aide financière équivalente à 75 % de la bourse versée par l'État. Ainsi, un boursier du CROUS au sein de Sciences Po bénéficie d'un pouvoir d'achat rehaussé par rapport à un étudiant boursier qui s'inscrit dans un autre établissement d'enseignement supérieur. Concernant les étudiants européens, dès la deuxième année d'étude, ils ont accès au dispositif CROUS et dès la première année d'étude, Sciences Po verse, aux étudiants éligibles, l'équivalent de la bourse du CROUS ainsi que le complément de 75 %. Quant aux étudiants non communautaires, ils ont accès à des bourses d'excellence et notamment à la bourse Émile BOUTMY à laquelle ils peuvent postuler dès leur admission. Le montant des bourses d'excellence peut varier de 3 000 à 19 000 euros par an. Enfin, je rappelle qu'il existe à Sciences Po un très large éventail d'autres aides financières. Par exemple, nous pouvons citer l'aide à la mobilité internationale pour les étudiants qui partent en séjour d'études ou de stage à l'étranger ou l'aide financière d'urgence qui permet de répondre rapidement à des difficultés financières ponctuelles.

Je vous propose à présent d'aborder le deuxième pilier, celui des droits de scolarité. Ce système prévoit des droits modulables en fonction des revenus pour les résidents fiscaux de l'espace économique européen. Ces droits sont compris entre 0 et 10 370 euros pour le Bachelor, et 0 et 14 270 euros pour le Master. Il est important de noter que, quel que soit le montant des droits de scolarité à régler, celui-ci demeure inférieur au coût de la formation. De plus, certaines catégories d'étudiants sont totalement exonérées du paiement des droits de scolarité, mais nous aurons l'occasion de détailler ce point dans quelques instants. Enfin, il existe à Sciences Po un système d'exonérations partielles qui permet de prendre en compte les baisses de revenus des familles au moment du calcul des droits de scolarité.

Je vous propose à présent de vous présenter quelques chiffres qui permettent d'illustrer parfaitement l'impact de cette politique. A Sciences Po, 26 % des étudiants sont boursiers du CROUS. Ce taux est stable par rapport à l'année dernière malgré une légère augmentation des effectifs. Je rappelle que ce taux était de 12 % en 2005, et si nous comparons notre situation à celle des autres grands établissements notamment parisiens, nous pouvons remarquer que le taux de boursiers de ces grands établissements est de plutôt de 20 %. De plus, à Sciences Po 33 % des étudiants sont intégralement exonérés du paiement des droits de scolarité. Il est intéressant de regarder plus en détail cette répartition de la tranche qui se compose à 75 % de la population boursière du CROUS, d'étudiants en situation de handicap ou ayant le statut de réfugiés, ou encore d'étudiants relevant de foyers avec des revenus modestes. 6 % de cette tranche à 0 est représentée par des apprentis. L'apprentissage a connu un fort développement à Sciences Po et représente une opportunité intéressante pour les étudiants, puisqu'il permet d'une part de diviser

par deux le montant des droits de scolarité, dans la mesure où la deuxième année de Master est prise en charge par l'entreprise d'accueil. D'autre part, ce dispositif prévoit une rémunération. Les 19 % restants sont les étudiants en double diplôme lorsqu'ils payent leurs droits de scolarité auprès du partenaire à l'international. Pour conclure, pour l'année universitaire 2017-2018, il convient de retenir le taux de 36 % d'étudiants aidés. Durant cette année, près de quatre étudiants sur dix ont reçu une aide financière unique sur fonds propres. La politique d'aide sociale ne se réduit pas uniquement aux exonérations et aux aides financières, elle se traduit également par un accompagnement attentif aux situations individuelles. Cet accompagnement est aujourd'hui assuré par des équipes qui sont organisées selon une logique de guichet unique étudiant. Le principe de ce guichet unique est simple. Il s'agit de permettre aux étudiants de trouver en un seul et unique endroit l'information, l'accompagnement et le soutien nécessaires tout au long de leur parcours. Aujourd'hui, au sein du guichet unique étudiant de Sciences Po - qui se trouve au 9 rue de la Chaise, 75 007 Paris – les étudiants peuvent trouver un accompagnement et une information pour leur recherche d'un logement, pour la gestion de leur budget et de manière générale pour toutes les démarches administratives qu'elles soient à réaliser auprès du CROUS, pour une demande de bourse, auprès de la CAF, pour une demande d'aide au logement, ou auprès de l'Assurance Maladie. Les étudiants internationaux trouvent au sein du guichet unique étudiant des services qui leur sont dédiés, puisqu'ils sont accompagnés dans leurs démarches d'obtention et de renouvellement du titre séjour. Au total, sur une année universitaire, ce sont plus de 9 000 échanges qui ont lieu à distance ou en présentiel entre les équipes et la communauté étudiante.

J'aimerais désormais aborder plus en détail la question du logement étudiant. Il s'agit d'une dimension essentielle pour commencer et poursuivre sereinement les études. L'institution mène une action forte dans ce domaine. Notre politique d'aide au logement s'articule autour de deux grands volets. Sciences Po dispose d'un site Web institutionnel qui permet aux propriétaires privés de publier des offres de logements à destination exclusive de nos étudiants. Ce site existe en français et en anglais et il est ouvert à tous les campus ainsi qu'à l'international. Cette année, plus de 3 500 offres ont été publiées représentant une augmentation du nombre d'offres par rapport à l'année 2016-2017 de 40 %. Le second volet de cette politique d'aide au logement porte sur les partenariats conclus entre Sciences Po et les bailleurs publics ou privés afin de construire une offre de logement adaptée à tous les besoins. Ces accords concernent en particulier les campus parisiens, puisque c'est à Paris que la situation du logement est plus tendue et complexe. Néanmoins, ces partenariats existent également dans les campus en région à l'instar des campus de Reims ou le Havre où des accords existent avec les CROUS locaux, afin de proposer des logements en résidence notamment aux étudiants internationaux ou aux étudiants mineurs. Tel est le cas pour l'accord conclu au Havre. Cette année, à Paris, nous avons proposé 408 logements soit une augmentation de leur nombre de 10 % par rapport à l'année 2016-2017 et de 133 % en trois ans. Une attention particulière est accordée par les équipes aux logements à loyer modéré. Leur nombre est d'ailleurs en hausse de 26 % par rapport à l'année dernière. Il est intéressant de mettre en lumière que, grâce à ces accords, dans le campus parisien, le loyer moyen mensuel est compris entre 436 et 503 euros hors aides de la CAF. Pour conclure sur le logement étudiant, j'aimerais vous présenter un projet innovant que nous avons lancé en 2017-2018, en partenariat avec la ville de Paris, la mairie du 20^e arrondissement, le bailleur social Paris Habitat, ainsi que l'association ACLEF qui est l'association pour la coopération sur le logement étudiant en France. Ce projet de colocation solidaire a permis à 31 étudiants de Sciences Po d'être logés au sein de la cité Bonnier dans le 20^e arrondissement de Paris. Cette cité a été édifiée au début du 20^e siècle et elle est aujourd'hui classée aux monuments historiques. Elle a fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine dans les années 1990. Aujourd'hui, Paris Habitat gère de nombreux projets qui visent notamment à promouvoir la mixité sociale au cœur de la cité. Nos étudiants logés à la cité Bonnier, en contrepartie d'un loyer particulièrement modéré, se sont engagés à consacrer quatre à cinq heures de leur temps hebdomadaire à un engagement associatif, au sein de la cité et en faveur des habitants de la cité. La moitié de ces 31 étudiants s'est investie dans des projets de soutien scolaire en faveur des élèves de la cité Bonnier, du primaire à la terminale. L'autre moitié s'est investie dans des projets de sensibilisation au développement durable, dans des projets environnementaux ou des projets à caractère culturel ou artistique en lien avec la dimension urbaine. Au total, ce sont plus de 3 000 heures de bénévolat qui ont été réalisées par nos étudiants en collaboration avec 15 associations locales. Le taux de satisfaction est relativement élevé dans la mesure où plus de 90 % de nos étudiants sont satisfaits de leur engagement associatif.

Dans toutes les dimensions présentées, la perspective ambitieuse de l'institution est de poursuivre son effort en vue d'un accompagnement social et financier de qualité. Cela se traduit pour l'année universitaire 2018-2019 notamment par trois objectifs. Sciences Po poursuivra le développement de l'offre de logement étudiant. Nous venons d'ailleurs de renouveler notre accord avec la cité

internationale universitaire de Paris. Nous sommes désormais engagés avec elle pour une durée de 10 ans, et cet accord prévoit une augmentation progressive du nombre de logements que Sciences Po réserve pour ses étudiants au sein de la cité internationale universitaire de Paris. De plus, nous allons renforcer la visibilité de notre guichet unique étudiant. Il s'agit surtout d'offrir davantage de visibilité à la diversité de l'accompagnement que ce guichet propose. A titre d'exemple, lors de cette rentrée universitaire 2018-2019, nous avons constitué un réseau d'ambassadeurs étudiants présent durant la période de rentrée, afin d'orienter et informer les étudiants du campus parisien. Enfin, nous allons renforcer notre accompagnement sur les campus. Bien évidemment, cet accompagnement existe déjà et les équipes se déplacent dans les campus régulièrement et notamment en période de rentrée. De plus, chaque campus a au sein du guichet unique étudiant un référent qui est non seulement l'interlocuteur privilégié des étudiants, mais aussi la personne-ressource vers laquelle les équipes sur place peuvent se référer.

Pour renforcer l'accompagnement, nous souhaitons, en 2019, élargir, en collaboration avec les directeurs des campus, notre réseau d'ambassadeurs étudiants. Celui-ci serait un relai efficace de notre action sur les campus en région et un soutien pour les équipes sur place en période de rentrée.

Pour conclure, il me semble important de préciser que cet accompagnement extra-pédagogique est complété à Sciences Po par l'action efficace du pôle santé, de la mission handicap, de la Direction de la vie universitaire ainsi que par toutes les actions que la référente égalité femme-homme met en place. La richesse de l'ensemble de ces dispositifs met clairement en évidence que l'institution met l'accompagnement étudiant au centre de sa stratégie. Sciences Po met tout en œuvre, et continuera de tout mettre en œuvre, avec les équipes qui sont extrêmement investies, afin de garantir une qualité de vie, des services correspondants aux standards internationaux, mais surtout de meilleures conditions d'études pour tous. Je vous remercie et je suis à votre écoute pour répondre à vos éventuelles questions.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Madame CABIDDU, d'avoir présenté cette politique qui fait la fierté de Sciences Po. Je suis très heureux de constater, année après année, qu'en dépit du fait que Sciences Po dispose déjà d'une politique généreuse d'aide financière et de services aux étudiants, nous ne nous reposons pas sur nos acquis et nous continuons d'innover. En particulier, nous cherchons toujours plus de logements, il s'agit d'un enjeu important à Paris. Ce dynamisme mérite vraiment d'être souligné. Ce faisant, je remercie les équipes de la Direction de la scolarité ainsi que toutes les personnes mentionnées par vos soins. J'ouvre à présent le débat.

b) Questions

Lina PIZZI

Merci beaucoup, madame CABIDDU, pour votre présentation très précise. J'ai une question très technique et très courte. Nous avons un bilan des actions réalisées pour l'année universitaire 2017-2018. Nous savons que lorsqu'un lycéen en terminale a connaissance rapidement s'il est éligible à une bourse du CROUS pour le cas d'un lycéen français, mais pour les étudiants en deuxième année, boursier du CROUS, ils n'ont pas encore reçu d'informations relativement à leur mobilité internationale et la manière de procéder. Comment un étudiant de deuxième année, boursier du CROUS, étudiant français, peut-il procéder pour bénéficier d'une bourse en troisième année ? Quelle est la procédure ? Dans quelle mesure un étudiant boursier du CROUS peut-il procéder pour obtenir une bourse en troisième année, et ne pas se retrouver perdu dans ses choix, à choisir finalement une destination en Europe, parce qu'il a peur de se retrouver démuné financièrement ?

Nicolas METZGER

Cette question est très pertinente.

Samuel KHALIFA

Merci beaucoup pour l'ensemble de ces précisions. Concernant les guichets, sont-ils bien vérifiables sur l'ensemble des campus ? Quelles sont les langues utilisées ?

Romarc LAZERGES

Cette politique est relativement impressionnante et je suis très impressionné des actions menées à Sciences Po à propos de cette politique sociale et notamment les logements. Est-ce qu'en matière d'attractivité nous savons mesurer l'impact sur les choix des étudiants lorsqu'ils décident d'entrer à Sciences Po ou dans une autre école de niveau équivalent ? De plus, avons-nous une communication externe de cette politique sociale ? Elle peut être importante si nous souhaitons considérer ce sujet comme un levier d'attractivité pour Sciences Po.

Théo GUÉRET

J'aimerais souligner les efforts réalisés sur le guichet unique et les logements. Ces efforts devront être poursuivis pour le campus de l'Artillerie. Relativement aux bourses du CROUS et aux compléments apportés par Sciences Po, j'aimerais vous alerter sur des problèmes de communication en début d'année entre Sciences Po et le CROUS. Ils ont entraîné des retards de versements des bourses pour des étudiants qui disposaient pourtant d'un dossier complet relativement tôt dans l'année, mais qui n'ont bénéficié de leur bourse qu'en octobre. Un mois de bourse en retard peut générer des problèmes pour certains étudiants. De plus, la politique d'aide financière est très ambitieuse et dispose de points positifs très bien détaillés, et elle n'a pas d'équivalent dans l'enseignement supérieur français. Néanmoins, il convient de souligner que les frais d'inscription à Sciences Po ont peu d'équivalent dans l'enseignement supérieur français. Concernant ces frais d'inscription, en Master nous avons des paliers de 2 000 euros. Est-ce que la création d'un nouveau palier peut être envisagée ? Il s'agit là aussi d'une politique d'aide financière qui s'adresse aux étudiants, même si cette aide est indirecte, mais conséquente. Est-ce qu'un gel des frais d'inscription peut-il être envisagé cette année ? Cette question a déjà été abordée en groupe de travail en CVEF et la porte avait été ouverte à cette possibilité. J'en profite pour rappeler ce point. De plus, la CVEC représente 41 euros par étudiant à Sciences Po. Il s'agit d'un coût supplémentaire pour chaque étudiant qui va dépenser 90 euros et Sciences Po reçoit 41 euros. Est-ce que ce montant peut être utilisé pour pondérer les frais d'inscription ? Est-ce que nous sommes certains que ce montant va être utilisé pour financer la vie étudiante ? N'est-ce pas de l'argent qui va encore entrer dans les caisses de Sciences Po, dans la mesure où les frais d'inscription sont d'ores et déjà élevés ? Merci.

Nicolas METZGER

Je salue votre constance en période budgétaire et je suis certain que Monsieur JULLIAN pourra vous apporter des éléments de réponse lors de nos prochaines séances.

Gaëlle LARRIEU

Je suis présente en qualité de représentante des doctorants. Je suis assez surprise du fait que la question est très peu abordée dans le document alors même que les doctorants payent aussi des frais d'inscription. Les doctorants ne représentent que deux phrases dans le document, et les doctorants ne sont pas pris en compte dans les tableaux alors même que les frais d'inscription de ces derniers apportent de l'argent à Sciences Po. J'aimerais revenir sur ma position à propos des frais d'inscription de manière générale. Les frais d'inscription payés par l'ensemble des doctorants représentent sur un mois un tiers de notre budget, et cette somme est conséquente dans la mesure où la plupart d'entre nous ne sont plus aidés par nos parents. Notre position est celle de l'exonération totale des frais d'inscription pour les doctorants. Nous nous appuyons sur le principe d'égalité des salariés au sein de l'institution. Actuellement, tous les doctorants à Sciences Po sont désormais contractualisés et donc salariés. Or, il existe un principe d'égalité des salariés au sein de l'institution. Sur ce point, nous connaissons un précédent. En effet, en 2014 un syndicat de Nanterre a déposé une plainte près du tribunal administratif de Cergy Pontoise, et le tribunal a donné raison au syndicat à propos de l'égalité des salariés. Il n'est pas possible que certains salariés ne payent pas de frais d'inscription alors même que les doctorants, qui dispensent souvent des cours, payent des frais d'inscription. Il existe ainsi un précédent.

En second temps, j'aimerais revenir sur la question plus particulière des doctorants qui ne sont pas financés. Le document remarque que tous les doctorants sont financés pour leurs trois premières années d'études. J'ajoute que tous les doctorants en quatrième année, cinquième année et sixième année ne sont pas financés au sein de Sciences Po. Il existe ainsi des possibilités d'exonérations. Elles représentent 11 cas sur l'année dernière ce qui semble très peu en regard du nombre de doctorants. Néanmoins, nous savons que ce n'est pas en raison de refus, mais en raison d'un taux de non-recours très élevé. Cette question est récurrente dans le cadre des aides sociales. Nous pensons que l'institution peut agir sur ce taux de non-recours. C'est pourquoi nous proposons très concrètement l'existence de critères explicites pour lesquels nous pouvons candidater aux exonérations. Or, jusqu'à présent, ce n'est absolument pas le cas. Depuis peu, parce que nous avons beaucoup insisté, nous prenons connaissance de possibilités

d'exonération sur le site internet. Il s'agit d'un bon début, mais les critères devraient être explicites, parce que de nombreux doctorants n'osent pas candidater pour l'exonération. Notre seconde demande porte sur le fait que nous souhaiterions qu'un des représentants des doctorants puisse assister à la commission qui se charge de délivrer ou non ces exonérations. Les deux propositions constituent des propositions d'ores et déjà communiquées pour lesquelles nous n'avons pas obtenu de réponses claires. C'est pourquoi nous aimerions disposer de réponses. Selon nous, à terme, nous pensons que la meilleure solution contre l'absence de recours serait d'automatiser l'exonération au moins dans un premier temps pour tous les doctorants qui ne sont plus financés, c'est-à-dire tous les doctorants à partir de la quatrième année. Merci beaucoup.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Madame LARRIEU. Je me souviens que nous avons réalisé un point très détaillé sur la situation des doctorants, il y a six mois de cela. Certains éléments de réponse n'ont peut-être pas encore été apportés. Malgré tout, je me souviens clairement de nos échanges à propos du financement de la quatrième année et de la cinquième année doctorale. L'équation est relativement complexe, car il ne faudrait pas qu'un éventuel financement de ces deux années constitue une incitation à allonger la durée de la thèse à Sciences Po, de l'ordre de cinq ans aujourd'hui, et qui tend fort heureusement à se réduire. Nous n'allons pas le résoudre ce problème complexe aujourd'hui.

Gaëlle LARRIEU

J'évoque aujourd'hui l'exonération des frais d'inscription. Je n'ai pas évoqué du financement de la quatrième année, mais au moins de l'exonération des frais d'inscription pour la quatrième et cinquième année de doctorat.

Nicolas METZGER

D'accord, je prends acte du fait que vous n'ouvrez pas la boîte de Pandore du financement de la quatrième et de la cinquième année, qui est trop complexe pour être abordé en quelques minutes. Sur le reste, je laisse Madame CABIDDU vous répondre.

Francesca CABIDDU

Merci pour vos questions. Tout d'abord, concernant l'aide à la mobilité, je rappelle qu'un boursier du CROUS doit réaliser sa demande de bourse Crous à partir du mois de janvier pour obtenir son statut de boursier en temps et en heure, et être exonéré durant la troisième année d'étude. À partir du mois de février, une communication sera adressée à tous les étudiants qui partent en séjour d'études ou de stage en troisième année, afin de les informer des démarches à effectuer pour postuler à une aide à la mobilité internationale. Le service gère trois types de fonds, l'aide à la mobilité sur fonds propres, le fonds du conseil régional d'Île-de-France et le fonds de mobilité du CROUS. De plus, il existe d'autres aides financières en fonction des zones géographiques de destination.

Concernant le guichet unique d'étudiant se situe à Paris mais les équipes se déplacent régulièrement dans les campus. Les langues parlées sont nombreuses. Toutes les équipes parlent le français et l'anglais, mais aussi l'italien, le chinois, le tchèque et l'arabe.

À propos des difficultés soulevées par Théo GUÉRET, cette année les équipes sont à jour dans la procédure de validation des bourses. Parfois, des transferts de dossiers d'un CROUS à un autre peuvent prendre du temps. Cette année 400 cas de transfert ont ainsi été recensés. Nous n'avons alors aucune possibilité de valider la bourse auprès de l'État. Il est important de savoir que si un étudiant rencontre une difficulté financière, il peut se présenter aux équipes du service pour demander une avance sur bourse ou une aide d'urgence, en fonction de la situation. N'hésitez pas quand un étudiant se rapproche de vous pour de telles difficultés à les diriger vers nous. Concernant la CVEC, vous savez qu'il s'agit d'une contribution instaurée par la loi Orientation et réussite. Effectivement, 41 euros sont reversés à Sciences Po. Aujourd'hui, nous attendons un décret et une circulaire qui devraient être publiés fin novembre. Ils définiront très précisément l'emploi du produit collecté et ils indiqueront la gouvernance que chaque établissement devra mettre en place afin de programmer les actions pour l'utilisation de ces 41 euros qui sont bien entendu en plus de ce qui est déjà prévu.

Florence ROBINE

J'aimerais apporter un petit complément sur cette question. Il existe une commission académique sous l'autorité du recteur-chancelier pour surveiller l'utilisation de cette CVEC dans chaque académie. À propos de ces 41 euros, une méconnaissance peut survenir. Chaque étudiant qui n'est pas exonéré, qui

n'est pas boursier plus précisément, paye 90 euros de CVEC, mais chaque établissement reçoit 41 euros pour chaque étudiant inscrit qu'il paye ou qu'il ne paye pas de frais d'inscription. Cela dépend du profil social de chaque établissement d'enseignement supérieur, mais c'est aussi une mesure d'équité et de justice sociale par rapport à certains établissements d'enseignement supérieur qui ont une population relativement défavorisée. En région, quand il existe de petits établissements d'enseignement supérieur qui n'ont pas la taille critique pour mettre en place des politiques sociales ou des politiques d'actions culturelles importantes, nous observons un effet de redistribution très fort avec une capacité d'aider ces petits établissements qui étaient alors en dehors des radars d'une politique sociale ou culturelle. La CVEC a un effet de redistribution et indépendamment de la gouvernance de chaque établissement, il existe une gouvernance supra-établissement qui est mise en place, afin de mettre en place de la mutualisation, de la visibilité et un peu de dynamique en particulier pour les campus régionaux.

Francesca CABIDDU

Cette contribution pourra être utilisée pour des projets de pluripartenariats.

Par ailleurs, j'ai bien pris note de vos suggestions. Nous sommes intéressés et ouverts aux échanges concernant les aides financières. Bien évidemment, vous êtes les bienvenus à la commission.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Très rapidement, j'aimerais préciser un dernier point à propos des droits de scolarité et de la progressivité. Comme vous le savez, chaque année nous tentons de faire évoluer ce barème qui à l'origine ne comptait que neuf tranches intermédiaires. Il en a aujourd'hui 13 et peut-être 14 demain. L'idée est de tendre progressivement vers un effacement de ces effets de seuils qui nous le savons sont relativement brutaux pour les familles. Par ailleurs, vous le savez, nous avons une politique d'accompagnement très forte, dans la mesure où chaque année presque un million d'euros sont mis à disposition des familles pour leur éviter de subir cet effet de seuil. Quant au gel, il s'agit d'un sujet qui ne nous concerne pas directement, mais vous savez aussi que depuis plusieurs années les barèmes des premières tranches sont gelés contrairement aux autres qui sont indexés sur l'inflation.

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour vos interventions et pour ces réponses. Je remercie Madame ROBINE pour ses compléments et ses éclairages sur la CVEC. Je vous propose de clore ce point de l'ordre du jour, s'il n'y a pas d'autres questions ?

Simon CORDONNIER

Serait-il possible de sortir les étudiants hors UE du tableau par palier permettant une lecture plus claire de la répartition par palier ?

Nicolas METZGER

Nous y veillerons l'année prochaine.

Jeanne LAZARUS

J'aimerais saluer toutes ces aides proposées aux étudiants et revenir sur un sujet que nous avons abordé hier lors de la réunion du bureau. Concernant la CSS, une partie croissante des dossiers concerne des situations qui ne représentent pas réellement des cas d'urgence sociale, mais qui ressemble davantage à de l'optimisation fiscale. Nous nous interrogeons sur la solution apportée, car le traitement des dossiers représente un grand travail pour les équipes. Une solution serait peut-être de préciser clairement sur le site les cas qui sont exclus. Un cas revient régulièrement. Ce sont les familles qui demandent que leurs revenus ne soient pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas pris en compte fiscalement. Ce sont typiquement des personnes qui disposent de revenus à l'étranger ou dans des organisations internationales, et qui disposent de revenus très élevés et qui demandent que ces revenus ne soient pas pris en compte pour calculer les frais d'inscription de leur enfant. Il conviendrait de rappeler clairement que ces cas ne relèvent pas de la CSS. Il en va de même pour d'autres cas que nous avons pu croiser. J'ignore si cette information aurait le moindre effet, mais elle pourrait être affichée plus clairement.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci pour cette remarque. Depuis la mise en place de la commission, nous avons relevé cette dérive et nous avons tenté de limiter la saisine à des familles qui étaient réellement dans le besoin. À l'époque, l'UNEF s'y était opposée. Nous avons trouvé le compromis de laisser toutes les personnes qui le

souhaitaient saisir la commission de suivi social, parce qu'il s'agit réellement du dispositif pour les autres cas. Nous avons des changements de situation qui sont bien ciblés et nous connaissons certaines situations particulières, mais il existait un vide sur le reste. Nous avons prévu des cas autres, mais parfois, et vous avez raison, il s'agit d'optimisation fiscale. Nous travaillons avec la Direction juridique pour renforcer ce sujet et travailler sur la définition initiale. Définition réalisée au moment du vote originel des droits de scolarité et sur l'assiette proposée qui est assez large. Nous devons demander à chaque fois des compléments d'information notamment aux familles qui disposent de revenus mondiaux ou autres non déclarés au fisc. Nous prenons en compte l'avis fiscal comme outil d'entrée dans le régime progressif. Cependant il n'est pas le seul élément de composition de l'assiette de calcul des droits. Il s'agit aussi d'un sujet de communication sur notre pratique administrative.

Nicolas METZGER

Merci pour ces précisions, Madame DUBOIS-MONKACHI. Je vous propose désormais d'aborder le point suivant de l'ordre du jour.

III. POINT D'INFORMATION RELATIF A LA CREATION D'UN CENTRE D'ECRITURE ET DE RHETORIQUE

a) Exposé

Nicolas METZGER

Ce point concerne la création d'un Centre d'écriture et de rhétorique. Il va nous être présenté par Madame GROUES et je ne doute pas qu'il intéressera plus d'une personne autour de cette table, à commencer par votre serviteur.

Delphine GROUES

Merci monsieur le Président. J'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui le projet du Centre d'écriture et de rhétorique et sa chaire d'écrivain qui en serait au cœur. Pour rappel, Sciences Po depuis sa création a placé au cœur de son projet pédagogique l'acquisition de compétences expressives pour ses étudiants, car savoir articuler une réflexion, exposer une idée de manière claire, savoir manier la langue dans toute sa richesse et sa complexité sont des piliers de toute éducation. Lors des récentes réformes des curricula du Collège universitaire et des écoles, nous avons eu à cœur de mettre au centre des débats ces thématiques. Nous l'avons observé avec la première réforme du Collège universitaire et la création des ateliers artistiques, puis avec la réflexion lors de l'Acte II sur les humanités, la mise en place de conférences de lecture et le symbole du Grand écrit qui couronne le Collège universitaire, mais aussi le Grand oral qui constitue l'épreuve finale avant la diplomation des étudiants au niveau Master. Néanmoins, il nous semble crucial aujourd'hui de poursuivre cette dynamique, mais aussi de la réaffirmer et de la rendre plus lisible et concrète à travers la création d'un véritable Centre de ressources et d'innovation que serait ce Centre d'écriture et de rhétorique. Il nous permettrait de créer un espace de réflexion dans l'institution où l'ensemble des acteurs engagés sur ces sujets pourraient échanger et mettre en œuvre de nouveaux projets. Par ailleurs, il nous permettrait de positionner Sciences Po sur ce créneau à l'international à l'instar de plusieurs de nos partenaires, notamment nos partenaires anglo-saxons. Princeton fait ainsi figure d'exemple et elle est une université avec laquelle nous avons de plus en plus de liens autour de ces sujets. Nous avons également de nouveaux partenariats plus localement où nous pourrions mener des actions avec les campus et le tissu local dédié à la littérature et à l'expression de la rhétorique. Nous pourrions également avoir des partenariats avec des institutions telles les bibliothèques.

Ce Centre déploierait une offre nouvelle de formation pour les étudiants articulée autour de formats différents entre des cours optionnels offerts en système de pluriniveaux avec un mélange d'étudiants de toutes les années. Ces cours seraient également ancrés dans les maquettes des écoles et qui viendraient en appui de certains cours fondamentaux. Des formats plus innovants seraient également proposés à l'instar de formats intensifs, des *Master class*, avec des experts ou des praticiens de la création littéraire. Par ailleurs, nous souhaitons également que ce Centre permette de mettre en valeur les productions des étudiants avec éventuellement la création de prix littéraires ou de moments d'échanges de lecture avec des étudiants. Nous pourrions également accompagner leur production étudiante, que ce soit sur des outils numériques avec la création de blogs ou de petites vidéos, permettant d'accompagner notre

réforme de certaines procédures d'évaluation dans certains cours qui proposent des formats innovants. Ce Centre pourrait alors être un centre de ressources pour appuyer les enseignants, mais également les étudiants.

En ce qui concerne les thématiques, trois axes formeraient le socle de ce Centre d'écriture et de rhétorique. Un axe serait ciblé sur l'argumentation, fondamentale dans tout exercice académique, mais aussi dans le monde professionnel. L'argumentation permet de présenter clairement un sujet ou un projet, mais elle permet également de structurer sa pensée et utiliser les nuances ou adapter le registre. Le deuxième axe porte sur les arts oratoires. Il permet de poser sa voix ou se préparer à une prise de parole. C'est également le rythme de l'énonciation et la justesse de l'énonciation. Enfin, le dernier axe porte sur l'écriture créative. Outre l'intérêt évident que propose ce rapprochement au texte et à la littérature, nous croyons profondément à la portée pédagogique de l'écriture créative, dans la mesure où elle soutient l'inventivité des étudiants. En étant créatifs, des étudiants pourront trouver des solutions originales à des problématiques complexes dans le monde professionnel comme dans le monde académique. C'est effectivement grâce à l'écriture créative que les étudiants pourront peut-être plus facilement jongler avec différentes visions ou contextes tout en se forgeant une opinion propre.

C'est dans ce cadre que nous souhaitons créer une nouvelle chaire qui serait une chaire d'écrivain qui serait invité pour un semestre. Nous souhaitons inviter deux écrivains par an à nous rejoindre à Sciences Po. Ils seraient les figures de proue de l'initiative, et ils dispenseraient des cours d'écriture créative, mais aussi des événements, des *Master class*, et animeraient ainsi la vie événementielle du Centre d'écriture et de rhétorique. Nous avons pris le modèle des universités anglo-saxonnes. Ce titulaire personnifierait la place fondamentale accordée à Sciences Po à l'expression et à l'inventivité.

En ce qui concerne les langues de cours, bien évidemment nous déploierons une offre dans les deux langues de travail de Sciences Po en français et en anglais. Nous avons également commencé, grâce à la réforme du département des langues, une réforme pédagogique présentée quelques mois auparavant qui consiste à créer des cours de langues de niveau avancé avec une thématique du Centre d'écriture et de la rhétorique comme la création littéraire en espagnol ou l'art du débat en anglais. Nous poursuivrons ce développement de l'offre pour les langues dites secondes, afin que les étudiants puissent s'entraîner dans leur langue maternelle comme dans une langue étrangère.

Par rapport au calendrier, nous souhaiterions lancer ces initiatives dès le début de l'année 2019 en sachant que nous avons expérimenté deux cours pilotes outre les cours de langues à l'automne 2018. Ils ont rencontré un franc succès. Cela nous a permis d'expérimenter de nouvelles méthodes pédagogiques avec un rôle un peu différencié et repensé de l'enseignant dans ce type d'atelier, et une place un peu différente de la notation. Les étudiants recevaient des crédits bien évidemment, mais nous avons souhaité baisser une barrière qui aurait pu entraver une prise de risque dans la création littéraire. Ces expérimentations vont faire l'objet d'un bilan à la fin du semestre, mais l'écho des enseignants et des étudiants est très positif.

La prochaine étape consistera à développer ces initiatives sur les campus. Nous avons commencé à discuter avec les différents campus. Nous aimerions également ouvrir ces événements à la communauté des enseignants, afin que le Centre d'écriture et de rhétorique soit réellement une offre proposée à l'ensemble des acteurs de l'institution.

Pour conclure, l'objectif de ce projet était de partager la conviction que l'expression est la pierre angulaire de l'échange et du débat. Travailler la parole mène aussi à une écoute plus active. Nous souhaitons que ce centre nous permette d'accompagner encore mieux les étudiants à créer un sens et un impact de leur discours. Nous croyons en effet que le sens et l'impact des discours mènent à un sens et un impact d'une action. Je vous remercie.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Madame GROUES, pour cette présentation et cette conclusion inspirante. J'ouvre le débat.

b) Questions et observations

Simon CORDONNIER

Merci beaucoup pour ces présentations très inspirantes. Je suis désolé de retomber sur mes considérations basement matérielles. En matière de financement, puisqu'il s'agit d'une chaire, est-ce que la structure de financement qui avait été fixée quelques années auparavant s'appliquera à cette chaire ? Quels moyens humains et immobiliers sont mis à disposition de cette chaire pour coordonner les cours et constituer le comité de recrutement d'écrivains ? Merci.

Côme AGOSTINI

Merci, monsieur le Président, et merci beaucoup, madame GROUES, pour cette présentation très riche et cette initiative qui me paraît plus que louable. J'aimerais revenir sur un point un peu terre à terre, mais sur la question de l'orthographe ou de la syntaxe, nous rencontrons beaucoup de difficultés et même ici à Sciences Po. Que pouvons-nous faire concrètement et de manière générale ? Il ne faut surtout pas stigmatiser les étudiants qui pourraient avoir des difficultés en la matière qui pourraient résulter d'une dyslexie ou d'une dysorthographe, mais comment pouvons-nous apporter des réponses sans que les étudiants soient demandeurs ? Pour rebondir sur la volonté de valoriser la créativité littéraire des étudiants, est-ce que nous pourrions envisager la création d'une collection éditoriale dédiée à une écriture fictionnelle qui pourrait être réalisée par les étudiants ? De nombreux étudiants ont des projets, mais ils éprouvent souvent des difficultés à les concrétiser, parce qu'ils ne disposent pas des bons contacts. Des étudiants veulent peut-être aussi travailler dans les métiers de l'édition. Une réflexion pourrait être menée sur ce point. Pour l'heure, serait-il envisageable qu'une collection éditoriale dédiée aux étudiants soit créée ? Merci beaucoup.

Nicolas METZGER

Très bonne suggestion, Monsieur AGOSTINI ! Je crois qu'elle inspirera quelques autres idées créatives.

Karoline POSTEL-VINAY

Merci beaucoup. Je trouve ce projet extrêmement stimulant et tout à fait dans la ligne de réinventer l'école libre de Sciences Po du 21^e siècle. Dans cette perspective, je pense que cette question de l'écriture est une question qui fait écho à des questions de recherche en sciences sociales. Je prends l'exemple des relations internationales. Nous sommes dans une phase où la production d'un récit nous interpelle. J'aimerais poser la question du visuel et de la maîtrise de l'image. Est-ce que l'invitation des écrivains inclurait également des producteurs de romans ou des scénaristes ?

Samuel KHALIFA

Je trouve également ce projet très stimulant. Je m'interroge sur les passerelles qui existeraient avec le département des langues. Est-ce que le département des langues avec ses enseignants serait le vivier pour les interventions ? Sont-ils formés en conséquence ? Concernant la formule hybride, avec peut-être une présence accentuée des humanités, j'y vois la correspondance avec des philosophes, des personnes issues du monde théâtral et des lettres.

Nicolas METZGER

Merci, Monsieur KHALIFA. En ce qui me concerne, je suis également très favorable à ce projet. Nous avons raison de nous lancer dans la valorisation des *soft skills*, car ce sont les compétences qui feront la différence dans les années à venir. Elles seront davantage mises en valeur sur le marché de l'emploi. De plus, de nombreuses entreprises sont d'ores et déjà peinées de constater que les profils recrutés ne savent pas écrire sans faute d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe. Nous avons raison de montrer que les étudiants de Sciences Po sont des étudiants qui apprennent à écrire correctement. Je me permets d'ajouter une suggestion à celles déjà énoncées. A mon avis, il faudrait également ouvrir aux enseignants permanents et vacataires la possibilité de se former à l'écriture. Nous pouvons également développer nos modules de formation continue sur ce thème, avec *Sciences Po Executive Education*. En tout cas, je vous félicite chaleureusement pour cette initiative et j'espère qu'elle aura un bel avenir. Je vous laisse à présent répondre aux différentes questions.

Delphine GROUES

Merci beaucoup pour vos messages d'encouragement. Monsieur Simon CORDONNIER, le financement de la chair a été adapté au modèle de la DSD. Je suis à votre disposition pour plus de précisions, mais il s'agit du même format. Relativement aux moyens humains, ce sera fonction du développement du centre. Pour le moment, il est hébergé à la DEIP. Je m'en occupe avec l'aide d'une des responsables pédagogiques. Quand il sera développé, nous pourrions revoir ce système d'organisation. En ce qui concerne l'immobilier, nous disposons pour le moment de la salle qui est également dédiée aux ateliers artistiques, et nous menons une réflexion par rapport à cette salle, afin de lui donner une identité plus forte sur la créativité. Nous en avons parlé avec notamment les services de Jean-Noël POLI. Ensuite, avec l'Artillerie nous aurons un terrain très favorable pour que le Centre dispose également d'une identité très visuelle.

Monsieur AGOSTINI, je vous remercie pour vos commentaires. Par rapport aux problèmes d'orthographe et de syntaxe, il s'agit effectivement d'un de nos enjeux, et nous en avons parlé avec certains de nos collègues dans les programmes. Ce n'est pas simplement une question de forme, mais c'est également une structure de pensée. Nous allons ancrer des cours dans les maquettes. Les cours se développeront avec les directeurs de formation, puis nous allons créer une offre fondée sur une autoévaluation des étudiants, afin qu'ils puissent se positionner pour intégrer les cours que nous proposerons. Les cours seront ainsi de niveaux différents. Nous avons à cœur d'étudier ce sujet.

Relativement à la valorisation de la production étudiante, je suis entièrement d'accord avec vous, et nous sommes en relation avec les presses de Sciences Po qui sont favorables pour nous aider en ce sens. Nous créerons d'abord un site internet, mais nous réfléchissons déjà à une publication. À propos des éditeurs, plusieurs d'entre eux sont consultés dans le cadre du développement de ces projets, et vous allez les rencontrer dans le cadre d'événements. Nous avons des liens de plus en plus étroits avec le Salon du livre où une journée est consacrée aux métiers des éditeurs. Nous sommes en discussion avec Sciences Po Carrières pour que les étudiants intéressés puissent être dirigés vers ce salon.

Concernant la valorisation du rôle étudiant, nous avons consulté les associations étudiantes quelques mois auparavant. Un projet collectif de Master vise à créer au centre de son projet un événement littéraire durant la semaine de la francophonie. Vous serez très certainement consulté prochainement.

Pour répondre à madame POSTEL-VINAY, dans le cadre des sciences sociales, un volet porte sur l'écriture, la mise en récit, et la transmission des connaissances sous des formats différents, et nous y travaillons. Nous avons organisé une réunion avec certains de nos partenaires internationaux, dont Harvard et Princeton sur le sujet de l'écriture dans les disciplines et l'écriture interdisciplinaire. Il constitue un des sujets que nous souhaitons aborder avec la Direction scientifique.

Par rapport à l'écriture en image, nous avons effectivement abordé la création littéraire, mais surtout de création. Dans le cadre des *Master class*, ce sujet sera éventuellement abordé. Au sein de Sciences Po, nous avons cette tradition de l'interdisciplinarité, et cette logique se répercutera également dans notre logique. Nous pourrions ainsi peut-être organiser parfois des événements avec un auteur, un musicien ou un peintre pouvant intervenir sur un sujet commun pour développer ces compétences.

Monsieur KHALIFA, et relativement au département des langues, nous avons regardé parmi le profil de nos enseignants, et plusieurs sont écrivains ou professeurs en prépa sur des sujets de rhétoriques. Nous leur avons ainsi proposé de nous fournir des intitulés de nouveaux cours dans le cadre du Centre d'écriture et de rhétorique. Nous allons effectivement en recruter. Pour le moment, nous disposons de suffisamment d'enseignants, mais à terme, nous aimerions trouver des profils différents pour ces cours de langues de niveau avancé. Nous avons un lien particulier avec tous experts de rhétorique qui vont venir enseigner dans le cadre du département des langues.

Par rapport à la présence des humanités, au cœur du projet de l'Acte II, le sujet de l'écriture et de la diversité des formats et des acteurs est un des sujets que nous allons développer.

Pour conclure, et pour rebondir sur votre commentaire, monsieur le Président à propos des enseignants, nous avons développé des ateliers pédagogiques qui permettent aux enseignants de se retrouver autour de thématiques ciblées à l'instar des formats d'évaluations ou l'animation d'un cours. Ce sujet de l'expression orale est l'un des sujets que nous proposerons lors du second semestre, mais je souhaitais vous confirmer l'intérêt des enseignants et je vous en remercie. De plus et par rapport aux *soft skills*, je suis entièrement d'accord avec vous, nous l'observons de plus en plus. Il s'agit là d'une demande récurrente des recruteurs et ils peuvent faire la différence. Enfin, la littérature de sciences cognitives démontre que le fait de s'ouvrir à la littérature et de créer permettent à ces étudiants à un développement de plusieurs qualités de *soft skills*, dont l'empathie, sujet qui revient de plus en plus dans la réflexion des recruteurs et de personnes qui se consacrent à l'éducation.

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour ces réponses et cette mise en perspective.

Bénédicte DURAND

Je souhaite juste ajouter un petit mot à ce sujet. La richesse de nos actions d'innovation et la recherche du fil de compétences de nos étudiants de la première à la dernière année sont exceptionnelles dans cet établissement, et nous sommes arrivés à un moment où il est nécessaire de l'organiser et de la rendre visible. Nous devons également réfléchir à la manière dont nous pourrions travailler sur un continuum de compétences pour les étudiants. Une telle réflexion peut aussi être menée à propos de la manière de former nos enseignants qu'ils soient permanents ou vacataires. Pour cela, j'ai demandé à Delphine GROUES d'animer la réflexion au sein d'un groupe de travail consacré à la cohérence et au continuum

de compétences de nos étudiants. Nous aurons l'occasion d'en discuter à nouveau au printemps prochain.

Lucie KRAEPIEL

Très rapidement, merci madame GROUES. Ma remarque n'est pas complètement innocente, mais honnête. Je suppose que ce projet est onéreux. Je pense qu'il serait intéressant de disposer du coût de ce projet, mais du coût des mesures déjà mises en place.

Nicolas METZGER

Cette remarque est très pertinente et nous essayerons de récupérer ces informations pour notre prochaine séance.

IV. ADOPTION DU PROCES VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

a) Vote

Nicolas METZGER

Je laisse Madame GASMI nous annoncer les procurations.

Ismahane GASMI

Mme MEAUX donne procuration à M. METZGER ; M. MORANDI donne procuration à M. CORDONNIER ; M. ETRILLARD donne procuration à M. MARTIGNY ; Mme MALVASIO donne procuration à M. GUERET ; Mme RASSAT et M. BALME donnent procuration à M. LAZARUS ; et M. DUHAMEL et LAZERGES donnent procuration à M. HEILBRONN.

Le Conseil de l'Institut adopte à l'unanimité le procès-verbal du 27 septembre 2018.

V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Nicolas METZGER

Compte tenu de l'heure tardive, nous n'allons pas aborder de questions diverses aujourd'hui, sauf en cas d'extrême nécessité. Avant de clore la séance, je tiens simplement à vous rappeler que nos deux prochaines réunions concerneront l'examen du budget. La commission des finances aura lieu le mardi 4 décembre et sera suivie d'une séance ordinaire du Conseil la semaine suivante. Il est important, si vous souhaitez suivre attentivement l'examen budgétaire, d'assister à la commission des finances, car la présentation budgétaire sera nettement plus succincte en séance plénière. En l'absence de remarque, il me reste à vous souhaiter une excellente semaine et je me réjouis de vous retrouver en cette salle le 4 décembre à 8h30.

Nicolas METZGER lève la séance à 10 h 33.